

MAIRIE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE-DES-ESCALDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° : 2025-07-011

L'an deux mille vingt-cinq et le 03 juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve-des-Éscalades, régulièrement convoqué le 24 juin 2025, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PALLARES Maire.

Etaient présents : Christian PALLARES, Eric CHARRE, Marie-José ESTEVA, Brice BOUVIER, Quentin FALCOZ, Emilie BOULET, Sandrine PIROF, Bernard PIROF, Agnès DELCOR, Angélique FOUSTER, Ludovic THIVOLLE, Laetitia TISSEYRE, Mathieu GARRIGUE

Absents :

Mme Virginie SPITZ donne procuration à Mme Emilie BOULET

M. Brice BOUVIER a été élu secrétaire de séance.

**Gîtes communaux des Marinouses  
Location à l'année – appartements « lupin » & « edelweiss »**

VU la délibération N°2025-07-010 du 03/07/2025 ;

Les appartements dénommés « Lupin » et « Edelweiss » de type T4 R+1, 86 m<sup>2</sup>, 3 chambres, 1 salle de bain, 1 séjour cuisine, 2 wc, 1 sas d'entrée.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer un prix de location des appartements dénommés « lupin » et « edelweiss » au N°7 impasse des myosotis à un prix de location mensuel de 600 €.

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :**

**FIXE** le prix du loyer mensuel des appartements « Lupin » et « Edelweiss » situés au N°7 impasse des myosotis à 600 € (six cent euros).

**DIT** qu'un titre sera émis à l'encontre du preneur à l'article budgétaire 752 du budget principal.

**DONNE** tous pouvoirs à M. Le Maire en ce qui concerne le règlement de cette opération et la signature des pièces y étant relative.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Monsieur Le Maire  
Christian PALLARES

